



MUNICIPALITE

PREAVIS N° 35/2024 AU CONSEIL COMMUNAL

Demande d'un crédit de CHF 5'025'000.— pour l'entretien du patrimoine communal année 2025

et

d'un crédit de CHF 270'000.— pour l'entretien du patrimoine du rentier Caisse de dépôt pour l'amortissement de l'impôt communal de Vevey année 2025

et

d'un crédit de CHF 110'000.— pour l'entretien du patrimoine du rentier Fondation Jules Monnerat en faveur des vieillards année 2025

| Commissions | Date - heure | Lieu |
|---|-----------------------------|---------------------------|
| Ad hoc | Lu. 18 novembre 2024 à 19h | HDV – Salle 6 |
| COFI - Finances | Me. 6 novembre 2024 à 18h15 | Salle du Conseil communal |
| ComEn ² - Environnement et énergie | Je. 7 novembre 2024 à 18h30 | HDV – Salle 6 |

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|-----------|--|-----------|
| 1. | Objet du préavis | 4 |
| 2. | Introduction | 5 |
| 3. | Descriptif des travaux | 5 |
| 4. | Coût des travaux | 6 |
| 4.1 | Patrimoine administratif..... | 7 |
| 4.2 | Patrimoine financier | 8 |
| 4.3 | Rentiers - Caisse de dépôt pour l'amortissement de l'impôt communal de Vevey | 9 |
| 4.4 | Rentiers - Fondation Jules Monnerat en faveur des vieillards | 10 |
| 4.5 | Prestations propres/honoraires BAT | 10 |
| 5. | Procédure | 11 |
| 6. | Marchés publics | 11 |
| 7. | Calendrier | 11 |
| 8. | Aspects financier | 11 |
| 9. | Conclusions | 13 |

LEXIQUE

| | |
|----------|--|
| BAT | Bâtiments, Gérance et Energie |
| CAD | Chauffage à distance |
| CGEM | Cellule de Gestion des Evènements Majeurs |
| DT | Direction des travaux |
| ECA | Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du canton de Vaud |
| EPT | Equivalent plein-temps |
| FAM | Famille, éducation et sport |
| LATC | Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions |
| LMP (VD) | Loi sur les marchés publics |
| RMP (VD) | Règlement sur les marchés publics |
| MCH2 | Modèle comptable harmonisé version 2 |
| MSAP | Musée Suisse de l'appareil photographique |
| PA | Patrimoine administratif |
| PAC | Pompe à chaleur |
| PF | Patrimoine financier |
| PMR | Personne à mobilité réduite |
| RMO | Représentant du maître de l'ouvrage |

Vevey, le 28 octobre 2024

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF 5'405'000.— pour l'entretien du patrimoine communal propriétés du rentier

Le présent préavis participe à la mise en œuvre des objectifs du programme de législature, dont celui « d'entretenir et rénover notre patrimoine ». Il met en œuvre également les mesures E.4.7 à E.A.11 du Plan climat.

La volonté est de poursuivre l'effort entrepris pour augmenter l'entretien de nos bâtiments communaux, par des remises en état, mises en conformité en matière d'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR), de sécurité incendie, amélioration des installations techniques, mais également répondre aux besoins d'aménagement des locaux des utilisateurs·trices.

En décembre 2023, votre Conseil a autorisé la Municipalité à engager un montant de CHF 5'925'000.— pour l'entretien du patrimoine communal pour l'année 2024¹.

A ce jour, la situation est la suivante :

| Etat d'avancement | Nbre d'objets | Montants | % | Objectif |
|-------------------|---------------|--------------------|------------|-----------------|
| Terminé | 35 | 2'440'000.— | 44 | |
| En cours | 17 | 1'505'000.— | 27 | Terminé T1 2025 |
| En préparation | 11 | 1'590'000.— | 29 | Terminé T2 2025 |
| Total | 63 | 5'535'000.— | 100 | |

On remarque ainsi que d'ici la fin du mois de mars 2025, un peu moins du 3/4 (71%) des travaux seront achevés comme prévu.

La non-réalisation du solde des travaux est consécutive à :

- Réduction des ressources (absence prolongée d'un collaborateur) ;
- Procédure d'autorisation de construire en cours ;
- Modifications des projets après dépôt du préavis (évolution des besoins des utilisateurs·trices) ;
- Report de certains calendriers d'interventions (notamment dans le cadre scolaire, pendant les vacances).

L'objectif pour ce nouveau préavis est qu'au terme de l'année 2025, la totalité des travaux soient terminés ou engagés. Cet objectif ne sera réalisable qu'avec une augmentation de l'externalisation de la maîtrise d'ouvrage comprise dans le crédit demandé.

¹ Préavis n° 31/2023 « Demande de crédit de CHF 5'925'000.— pour l'entretien du patrimoine communal année 2024 »

2. INTRODUCTION

Budget de fonctionnement

Les règles comptables prévoient que les dépenses d'investissements ne soient pas portées au budget de fonctionnement. Elles concernent l'acquisition de biens durables qui entrent dans notre patrimoine avec, pour effet, de le conserver, de le renouveler ou de l'accroître. Mais aussi toutes les dépenses sur des actifs ayant pour effet l'augmentation de leur valeur, l'accroissement notable de leur durée d'utilisation, la diminution de leur coût d'utilisation ou encore une production supérieure. Les charges directement ou indirectement liées doivent également être incluses aux dépenses d'investissement : comptes d'attente, études, charges de personnel, honoraires, frais accessoires, etc.

Ainsi, en ce qui concerne l'entretien du patrimoine communal, nous avons identifié les dépenses qui devaient être considérées comme des investissements de celles qui restent dans le budget de fonctionnement. Il s'agit principalement des dépenses dites d'entretien courant et maintenance propres à assurer la capacité fonctionnelle et d'un montant inférieur à CHF 20'000.—.

Plan des investissements - patrimoine financier (PF)

En parallèle de l'entretien courant prévu au budget de fonctionnement et des travaux issus des projets inscrits au plan des investissements, dont la présente demande de crédit, la Municipalité a lancé plusieurs projets de rénovation de son parc locatif :

1. Moulins 11
2. Simplon 31
3. Verger 10
4. Simplon 14-16
5. Charmontey 41-43 & 45-47
6. Panorama 17

3. DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Selon les principes et composantes du modèle comptable pour les communes vaudoises, le patrimoine fait l'objet d'une classification séparant le patrimoine administratif du patrimoine financier². Le patrimoine administratif (PA) comprend tous les bâtiments qui servent directement à exécuter une tâche publique, c'est-à-dire les tâches que la commune doit accomplir en vertu de dispositions légales (écoles, églises, etc.). Ils sont inaliénables, car leur aliénation remettrait en cause l'accomplissement des dites tâches publiques. Les actifs du patrimoine administratif sont soumis à amortissement, selon la méthode linéaire.

Le patrimoine financier (PF) comprend tous les actifs qui ne servent pas directement à exécuter une tâche publique (immeubles locatifs, salles de spectacles, garderies, musées, etc.). Ils sont détenus par les collectivités publiques pour en retirer des revenus ou pour valoriser le capital. Ils ne doivent pas obligatoirement être amortis, mais peuvent l'être, selon le choix de chaque collectivité publique et dans le respect des principes comptables. Les éléments du patrimoine financier peuvent être cédés sans porter préjudice à l'accomplissement des tâches publiques, puisqu'ils ne sont pas indispensables en soi à l'activité de la collectivité publique.

² MANUEL MCH2 - Principes et composantes du modèle comptable pour les communes vaudoises, Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC), Direction des finances communales, juillet 2022, mäj 9 septembre 2022

Le MCH2 prévoit des amortissements différents pour le patrimoine administratif et le patrimoine financier. Pour les immeubles du PA, il y a plusieurs durées d'amortissement prévues selon le type des travaux : études sur 10 ans, travaux de menue importance sur 10 ans et autres travaux sur 30 ans.

Pour le PF, dans le Canton de Vaud, la règle de base est qu'il n'y a pas d'amortissement ; en contrepartie, les immobilisations ne sont pas réévaluées. Toutefois, il est laissé aux communes la possibilité de procéder soit à des amortissements planifiés soit à des amortissements supplémentaires. La Municipalité a choisi de ne pas amortir les biens du PF et de procéder à des amortissements supplémentaires pour les investissements dont le but est de maintenir la valeur des biens et qui, par définition, n'apportent pas de plus-value.

La valeur ECA du patrimoine immobilier est de CHF 608'765'728.— au 31 décembre 2023. Une valeur entre 1 et 1,2 % est souvent citée comme référence pour un entretien suffisant, sans vétusté apparente. Il faudrait donc consacrer entre CHF 6'000'000.— et 7'000'000.— pour l'entretien des bâtiments.

Le budget de fonctionnement 2025 prévoit un montant de **CHF 3'419'000.—** pour l'entretien courant du PA et du PF, auquel il faut ajouter **CHF 4'690'000.—** de dépenses d'investissement constituant la part du montant du présent préavis qui sera utilisé pour de l'entretien (maintien de la valeur), pour un total final de **CHF 8'109'000.—** soit **1.33%** de la valeur ECA. Les prestations propres sont classées dans les travaux à plus-value.

La Ville de Vevey possède 215 objets répertoriés sur les territoires de Vevey, Chardonne, Corseaux, St-Légier, La Tour-de-Peilz et Château d'Oex. La liste des propriétés communales figure, année après année, dans la partie finale de la brochure des comptes et devra faire l'objet d'un préavis en 2025 pour l'actualisation de l'affectation des immobilisations au PA ou PF.

D'affectations, de dimensions et d'âges différents et en fonction de l'objectif de maintien de la valeur du patrimoine, les bâtiments communaux nécessitent un entretien courant et périodiquement des travaux allant de la réfection simple à la rénovation lourde. Ainsi se différencient les travaux de maintenance propres à assurer la capacité fonctionnelle de la construction, des travaux de rénovation, permettant d'adapter l'immeuble aux exigences normatives et aux besoins des utilisateurs·trices. Un grand nombre de solutions intermédiaires existe, que l'on soit amené à répondre à des modifications d'usage ou à l'application de directives techniques ou légales.

Les locataires, agent·e·s d'exploitation, et, en règle générale, l'ensemble des utilisateurs·trices, interviennent régulièrement auprès de l'administration pour fournir des renseignements complémentaires sur les défauts constatés, les dégradations éventuelles ainsi que sur l'évolution des besoins.

4. COÛT DES TRAVAUX

Le crédit demandé permettra la réalisation de travaux garantissant la sécurité du bâtiment, sa capacité fonctionnelle, l'optimisation de ses installations techniques, l'amélioration de l'organisation des locaux et le confort aux utilisateurs·trices. Le crédit permettra également de réagir à l'imprévisibilité des défaillances techniques. Les montants sont estimés à $\pm 20\%$.

4.1 Patrimoine administratif

| | | |
|--|-----|-----------|
| <u>1. Charmontey 38 – Collège de Charmontey</u> Réfection des peintures et remplacement des luminaires | CHF | 150'000.— |
| <u>2. Chenevières 8 – Église Notre-Dame</u> Remplacement de luminaires obsolètes (part Ville de Vevey) | CHF | 25'000.— |
| <u>3. Clos 1 – Collège Kratzer</u> Remplacement de la mise en passe | CHF | 100'000.— |
| <u>4. Collège 30 – Collège 1838</u> Remplacement de la mise en passe | CHF | 55'000.— |
| Remise en état de la porte d'entrée principale | CHF | 30'000.— |
| Remise en état d'une salle de classe | CHF | 30'000.— |
| Remplacement du système sonore d'évacuation | CHF | 80'000.— |
| <u>5. Crosets 1 – Collège des Crosets</u> Remplacement de la mise en passe | CHF | 60'000.— |
| <u>6. Ernest-Ansermet 10 – Centre nautique et balnéaire</u> Réaménagement des locaux du club d'aviron au 1 ^{er} étage | CHF | 200'000.— |
| <u>7. Gare 2 – Musée Jenisch</u> Remplacement de luminaires | CHF | 60'000.— |
| <u>8. Grande-Place 29 – Grenette</u> Mise aux normes du monte-charges | CHF | 40'000.— |
| <u>9. Grande Place 99 – Musée suisse de l'appareil photographie (MSAP)</u> Remplacement de l'éclairage et de revêtements de sol | CHF | 165'000.— |
| <u>10. Lavaux 19 – Piscines Vevey Corseaux Plage (VCP)</u> Réfection de la dalle parking/toiture vestiaires | CHF | 200'000.— |
| Amélioration du système de production de chaleur avec l'installation d'une pompe à chaleur (PAC) définitive - Compléments | CHF | 160'000.— |
| Assainissement du système de ventilation des vestiaires | CHF | 160'000.— |
| Réaménagement de locaux pour les collaborateurs-trices | CHF | 95'000.— |
| Remplacement des luminaires et systèmes d'optimisation | CHF | 45'000.— |
| Installation d'un système sonore d'évacuation | CHF | 50'000.— |
| Réfection des joints du bassin intérieur | CHF | 15'000.— |
| <u>11. Lavaux 19 – Restaurant de Vevey Corseaux Plage</u> Remplacement de fenêtres et du comptoir, réfection d'étanchéités | CHF | 80'000.— |
| <u>12. Louis-Meyer 4 – Collège des Galeries du Rivage</u> Remplacement de la mise en passe | CHF | 50'000.— |
| <u>13. Major-Davel – Centre horticole</u> Réaménagement et réfection des locaux | CHF | 130'000.— |
| <u>14. Midi 11 – Garderie Les Cèdres</u> Remplacement de la mise en passe | CHF | 65'000.— |
| Réfection de revêtements | CHF | 25'000.— |

| | | |
|--|------------|--------------------|
| <u>15. Moulins 37 – Collège de Plan</u> | | |
| Remplacement et assainissement de portes | CHF | 60'000.— |
| <u>16. Musée 5 – Bâtiment du Feu</u> | | |
| Réaménagement des locaux multi-usages | CHF | 285'000.— |
| Installation d'un monte-escaliers et réfection peintures des communs | CHF | 95'000.— |
| Remplacement de la distribution d'eau chaude et froide | CHF | 55'000.— |
| Remplacement des luminaires et systèmes d'optimisation | CHF | 20'000.— |
| CGEM (Cellule de Gestion des Évènements Majeurs) – Sécurisation de la génératrice | CHF | 20'000.— |
| <u>17. Panorama 2 – Centrale CAD-Bleu</u> | | |
| Opportunité de remplacements de distribution de chaleur | CHF | 50'000.— |
| <u>18. Simplon 38 – Bureaux</u> | | |
| Réfection des locaux administratifs du 1er étage | CHF | 150'000.— |
| <u>19. Simplon 38 – Logements</u> | | |
| Rénovation logement 4 pièces | CHF | 100'000.— |
| <u>20. St-Martin – Centre funéraire</u> | | |
| Mise en séparatif du réseau de canalisations | CHF | 40'000.— |
| <u>21. Théâtre 4 – Théâtre Le Reflet</u> | | |
| Remplacement des luminaires et systèmes d'optimisation | CHF | 80'000.— |
| <u>22. Torrent 27 – Collège de la Veveysse</u> | | |
| Remplacement de la mise en passe | CHF | 110'000.— |
| <u>23. Torrent 27 – Salles de gymnastique 71 et 07</u> | | |
| Remplacement des luminaires et systèmes d'optimisation | CHF | 35'000.— |
| <u>24. Divers bâtiments administratifs et scolaires</u> | | |
| Travaux d'urgence imprévisibles | CHF | 150'000.— |
| Améliorations ponctuelles des installations techniques | CHF | 50'000.— |
| Sous-total I – Patrimoine administratif | CHF | 3'370'000.— |
| | | |
| 4.2 Patrimoine financier | | |
| <u>25. Allours (Chardonne) – Capite des Allours</u> | | |
| Réfection de la toiture | CHF | 40'000.— |
| <u>26. Byronne 4</u> | | |
| Restauration des boiseries et balcons | CHF | 30'000.— |
| <u>27. Communaux 2a</u> | | |
| Entretien des boiseries et de la toiture véranda | CHF | 45'000.— |
| <u>28. Conseil 15-17</u> | | |
| Assainissement de la sous-station raccordée au CAD du Conseil | CHF | 140'000.— |

| | | |
|--|------------|--------------------|
| <u>29. Conseil 23</u> Remplacement du tableau électrique | CHF | 25'000.— |
| <u>30. Fribourg 11-13</u> Assainissement du système de production de chaleur | CHF | 100'000.— |
| <u>31. Henri-Plumhof 2-4-6-8-10</u> Réfection étanchéité de tous les balcons | CHF | 45'000.— |
| <u>32. Panorama 17 – Bureaux</u> Création d'une nouvelle réception pour le service Famille, Éducation et Sport (FAM) et aménagement de vestiaires | CHF | 120'000.— |
| <u>33. Panorama 17 – Parking Vieille-Ville</u> Remplacement du tableau électrique | CHF | 90'000.— |
| Assainissement partiel du béton des dalles du parking | CHF | 50'000.— |
| <u>34. Panorama 4 – Anciennes prisons</u> Remplacement du système de ventilation | CHF | 70'000.— |
| <u>35. Simplon 14 – Commerce</u> Réfection et réaménagement des locaux | CHF | 60'000.— |
| <u>36. Simplon 22 – Cour au Chantre</u> Entretien des fenêtres | CHF | 50'000.— |
| <u>37. Tour Carrée – Observatoire</u> Remplacement de la monture du télescope | CHF | 30'000.— |
| <u>38. Divers bâtiments locatifs</u> Rénovation d'appartements vacants | CHF | 250'000.— |
| Travaux d'urgence imprévisibles | CHF | 100'000.— |
| Améliorations ponctuelles des installations techniques | CHF | 50'000.— |
| Sous-total II – Patrimoine financier | CHF | 1'295'000.— |
| 4.3 Rentiers - Caisse de dépôt pour l'amortissement de l'impôt communal de Vevey | | |
| <u>39. Deux-Marchés 3 – Commerces</u> Restauration des vitrines des deux commerces | CHF | 60'000.— |
| <u>40. Italie 6 – Commerce</u> Remplacement des vitrines et de la porte d'entrée de l'immeuble | CHF | 40'000.— |
| <u>41. Divers bâtiments rentiers</u> Rénovation d'appartements vacants | CHF | 150'000.— |
| Sous-total III – Rentiers - Caisse de dépôt pour l'amortissement de l'impôt communal de Vevey | CHF | 250'000.— |

4.4 Rentiers - Fondation Jules Monnerat en faveur des vieillards

42. Lac 16

| | |
|---------------------------|---------------|
| Remplacement des fenêtres | CHF 100'000.— |
|---------------------------|---------------|

| | |
|---|----------------------|
| Sous-total IV – Rentiers Fondation Jules Monnerat en faveur des vieillards | CHF 100'000.— |
|---|----------------------|

4.5 Prestations propres/honoraires BAT

Les ressources pour suivre les tâches de DT / RMO par les collaborateurs·trices du service Bâtiments, gérance et énergie (BAT) sont au maximum de 3 EPT/an assurés pas 5 personnes, en fonction de leur cahier des charges. 2 personnes sont rattachées au secteur bâtiments, 1 au secteur gérance et 2 au secteur énergie. Le montant pour les ressources internes (EPT) est valorisé financièrement et intégré dans les coûts de l'investissement et refacturé au projet pour un montant de CHF 390'000.— (3 EPT y c. charges sociales) à dissocier entre les prestations propres et les rentiers (honoraires BAT).

| | |
|---|---------------|
| Prestations propres – Patrimoine administratif et financier | CHF 360'000.— |
|---|---------------|

| | |
|---|--------------|
| Honoraires BAT – Rentiers - Caisse de dépôt pour l'amortissement de l'impôt communal de Vevey | CHF 20'000.— |
|---|--------------|

| | |
|---|--------------|
| Honoraires BAT – Rentiers - Fondation Jules Monnerat en faveur des vieillards | CHF 10'000.— |
|---|--------------|

| | |
|--|----------------------|
| Sous-total - Prestations propres/honoraires BAT | CHF 390'000.— |
|--|----------------------|

Récapitulatif patrimoine administratif et financier

Sous total I – Patrimoine administratif

| | |
|---|-----------------|
| Patrimoine admin., travaux de menue importance (durée d'amortissement 10 ans) | CHF 445'000.— |
| Patrimoine admin., travaux d'importance (durée d'amortissement 30 ans) | CHF 2'925'000.— |

Sous total II – Patrimoine financier

| | |
|--|---------------|
| Patrimoine financier, maintien de la valeur (durée d'amortissement 10 ans) | CHF 135'000.— |
| Patrimoine financier, maintien de la valeur (durée d'amortissement 30 ans) | CHF 930'000.— |
| Patrimoine financier, travaux à plus-value (non amorti) ³ | CHF 230'000.— |

| | |
|---------------------|---------------|
| Prestations propres | CHF 360'000.— |
|---------------------|---------------|

| | |
|---|------------------------|
| Coût total des travaux patrimoine administratif et financier | CHF 5'025'000.— |
|---|------------------------|

Récapitulatif rentier - Caisse de dépôt pour l'amortissement de l'impôt communal de Vevey

Sous-total III

| | |
|--|---------------|
| Rentiers, maintien de la valeur (durée d'amortissement 10 ans) | CHF 30'000.— |
| Rentiers, maintien de la valeur (durée d'amortissement 30 ans) | CHF 175'000.— |
| Rentiers, travaux à plus-value (non amorti) ⁴ | CHF 45'000.— |

| | |
|----------------|--------------|
| Honoraires BAT | CHF 20'000.— |
|----------------|--------------|

| | |
|--|----------------------|
| Coût total des travaux rentiers | CHF 270'000.— |
|--|----------------------|

³ voir chapitre 8. Aspects financier – Amortissement, p10

⁴ voir chapitre 8. Aspects financier – Amortissement, p10

Récapitulatif rentier - Fondation Jules Monnerat en faveur des vieillards

Sous-total III

| | | |
|--|------------|-------------------------|
| Rentiers, maintien de la valeur (durée d'amortissement 10 ans) | CHF | 10'000.— |
| Rentiers, maintien de la valeur (durée d'amortissement 30 ans) | CHF | 40'000.— |
| Rentiers, travaux à plus-value (non amorti) ⁵ | CHF | 50'000.— |
| Honoraires BAT | CHF | <u>10'000.—</u> |
| Coût total des travaux rentiers | CHF | <u>110'000.—</u> |

TOTAL patrimoine administratif, financier et rentiers **CHF 5'405'000.—**

5. PROCÉDURE

Tous les travaux prévus dans le cadre de ce préavis seront annoncés à la Police des constructions en bonne et due forme (art. 103. al. 4 LATC) afin qu'elle puisse décider de la procédure adéquate à suivre dans les meilleurs délais, même pour les travaux de minime importance.

6. MARCHÉS PUBLICS

La Ville de Vevey est soumise au respect de la Loi sur les marchés publics (LMP-VD) et de son règlement d'application (RMP-VD). L'attribution des différents marchés se fera dans le respect de ces règles.

7. CALENDRIER

Cette demande de crédit va toucher 39 bâtiments pour 54 interventions planifiées et statistiquement une dizaine de chantiers due à l'imprévisibilité (installations techniques et libération d'appartements) qui seront menés en 2025 en parallèle à l'entretien (courant et maintenance) comprenant plus de 1'000 interventions d'entreprises de la construction. Les travaux sont annoncés et organisés en fonction des contraintes et confort des utilisatrices.

8. ASPECTS FINANCIER

Un montant de CHF 5'405'000.— sera inscrit au plan d'investissement qui sera communiqué à votre Conseil à la séance du 5 décembre 2024.

Financement

Il est proposé de financer cette dépense par la trésorerie courante et dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026, par prélèvement sur le compte du bilan « Dépenses d'investissements ».

Subventions

Des demandes de subventions auprès du fonds communal pour l'énergie et le développement durable sont prévues. Elles seront portées en déduction lors du décompte final.

⁵ voir chapitre 8. Aspects financier – Amortissement, p10

Amortissement

Le crédit demandé sera amorti, selon les dépenses effectives, de la manière suivante :

Patrimoine administratif :

- Les travaux de menue importance de CHF 445'000.— seront amortis sur 10 ans, soit environ CHF 44'500.— par année ;
- Les travaux d'importance de CHF 2'925'000.— seront amortis sur 30 ans, soit environ CHF 97'500.— par année.

Patrimoine financier :

- Les travaux de menue importance dont le but est de maintenir la valeur de CHF 135'000.— seront amortis sur 10 ans, soit environ CHF 13'500.— par année ;
- Les travaux d'importance dont le but est de maintenir la valeur de CHF 930'000.— seront amortis sur 30 ans, soit environ CHF 31'000.— par année ;
- Les travaux apportant une plus-value d'un montant de CHF 230'000.— ne seront pas amortis.

Rentier - Caisse de dépôt pour l'amortissement de l'impôt communal de Vevey

- Les travaux de menue importance dont le but est de maintenir la valeur de CHF 30'000.— seront amortis sur 10 ans, soit environ CHF 3'000.— par année ;
- Les travaux d'importance dont le but est de maintenir la valeur de CHF 175'000.— seront amortis sur 30 ans, soit environ CHF 6'000.— par année ;
- Les travaux apportant une plus-value d'un montant de CHF 45'000.— ne seront pas amortis.

Rentier - Fondation Jules Monnerat en faveur des vieillards

- Les travaux de menue importance dont le but est de maintenir la valeur de CHF 10'000.— seront amortis sur 10 ans, soit environ CHF 1'000.— par année ;
- Les travaux d'importance dont le but est de maintenir la valeur de CHF 40'000.— seront amortis sur 30 ans, soit environ CHF 1'500.— par année ;
- Les travaux apportant une plus-value d'un montant de CHF 50'000.— ne seront pas amortis.

9. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis N° 35/2024, du 28 octobre 2024, concernant la « Demande de crédit de CHF 5'025'000.— pour l'entretien du patrimoine communal année 2025 et de crédit de CHF 270'000.— pour l'entretien du patrimoine du rentier Caisse de dépôt pour l'amortissement de l'impôt communal de Vevey année 2025 et de crédit de CHF 110'000.— pour l'entretien du patrimoine du rentier Fondation Jules Monnerat en faveur des vieillards année 2025 »
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

Patrimoine communal

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 5'025'000.— pour « l'entretien du patrimoine communal année 2025 » ;
2. de financer ces dépenses par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissements » ;
3. d'amortir le crédit demandé selon les règles du MCH2 ;
4. de prendre acte que les subventions seront portées en déduction du crédit accordé lors du décompte final.

Rentier Caisse de dépôt pour l'amortissement de l'impôt communal de Vevey

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 270'000.— pour « l'entretien du patrimoine du rentier Caisse de dépôt pour l'amortissement de l'impôt communal de Vevey année 2025 » ;
2. de financer ces dépenses par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissements » ;
3. d'amortir le crédit demandé selon les règles du MCH2 ;
4. de prendre acte que les subventions seront portées en déduction du crédit accordé lors du décompte final.

Rentier Fondation Jules Monnerat en faveur des vieillards

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 110'000.— pour « l'entretien du patrimoine du rentier Fondation Jules Monnerat en faveur des vieillards année 2025 » ;
2. de financer ces dépenses par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissements » ;

3. d'amortir le crédit demandé selon les règles du MCH2 ;
4. de prendre acte que les subventions seront portées en déduction du crédit accordé lors du décompte final.

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire

pp V Luccarini  *Grégoire Halter*

Yvan Luccarini Grégoire Halter

Membre de la Municipalité délégué : M. Pascal Molliat

Annexe : Brochure - Descriptif des Travaux